



CHARTRE DE L'ENTRAINEUR

Pour rappel, voici une liste de tâches, non exhaustive, à laquelle l'entraîneur doit faire référence pour organiser au mieux la saison.

En début de saison, fournir au secrétariat (tableau en ANNEXE) :

- La liste des joueurs pour arbitrer et/ou tenir la table (à partir de Benjamin) ;
- Le nom d'un référent, qui devra constituer son équipe de bar, lorsque l'équipe sera désignée pour un week-end.

Pendant la saison :

- Assister aux réunions proposées par la Commission Technique ;
- Participer à la mise en place des stages ou CEC (Centre Entraînement Collectif) ;
- Rendre compte à la Commission Technique des éventuels problèmes d'organisation avec/de son équipe (Entraînement, Disponibilité, etc.) ;
- Organiser la gestion du matériel mis à disposition (ballons, shorts, maillots, plots, etc.) ;
- Remplir et vérifier sa feuille de match, puis la ranger dans la chemise (ne pas la laisser sur la table) ;
- Relayer les informations concernant les activités proposés par le club ;
- Assurer la responsabilité des enfants (jusqu'à Benjamin(e)) du début de l'entraînement jusqu'à un quart d'heure après la fin.

ANNEXE : Coordonnées de l'équipe

<i>EQUIPE :</i>			
Coach :	Entr :	Référent :	
Tel :	Tel :	Tel :	
Mail :	Mail :	Mail :	
Nom du Joueur	Numéro	Arbitre	Table de Marque